Corrigé – Bac 2026 – Sciences économiques et sociales – Métropole, jour 2

Dans quelle mesure la politique européenne de la concurrence atteint-elle ses objectifs ?, À l'aide de deux arguments, vous présenterez les intérêts des tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale., Les principales difficultés de recrutement envisagées par les employeurs, Vous montrerez que le revenu et le diplôme ne sont pas les seuls facteurs qui structurent et hiérarchisent l'espace social.

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire – Dans quelle mesure la politique européenne de la concurrence atteint-elle ses objectifs ? *(20 pts)*

Analyse du sujet

- **Politique européenne de la concurrence** : ensemble des règles et des décisions par lesquelles l'Union européenne (la Commission, sous le contrôle de la Cour de justice de l'UE) et les autorités nationales qui appliquent le droit européen (en France, l'Autorité de la concurrence) veillent à ce que la concurrence ne soit pas faussée dans le marché unique. Quatre instruments : la sanction des **ententes** (article 101 du TFUE), la sanction des **abus de position dominante** (article 102), le **contrôle des concentrations** (fusions et acquisitions) et le **contrôle des aides d'État** (article 107), auquel s'ajoute la surveillance des subventions étrangères.
- **Ses objectifs** : limiter le **pouvoir de marché** des entreprises (capacité à fixer un prix supérieur à celui de la concurrence) afin de protéger le **surplus du consommateur** (prix plus bas, quantités et choix plus grands, meilleure qualité), d'encourager l'**innovation** et l'efficacité productive, et de garantir l'**intégrité du marché unique** (égalité de traitement des entreprises, absence de distorsions entre États).
- « **Dans quelle mesure** » : on attend un bilan nuancé (réussites ET limites), et pas une simple description des instruments. Le sujet invite aussi à discuter les objectifs eux-mêmes : faut-il privilégier le consommateur d'aujourd'hui ou la compétitivité de l'industrie européenne face à la Chine et aux États-Unis ?

Problématique : la politique européenne de la concurrence parvient-elle à préserver une concurrence effective au profit des consommateurs et du marché unique, alors que la domination des géants du numérique et la concurrence d'États qui subventionnent leurs entreprises révèlent les limites de ses instruments et remettent en cause ses priorités ?

Plan détaillé

I. Une politique qui atteint en grande partie ses objectifs : encadrer le pouvoir de marché au profit des consommateurs et du marché unique

A. Le contrôle des concentrations oriente les rapprochements d'entreprises plus qu'il ne les empêche.

- Idée : une concentration peut créer des gains d'efficacité (économies d'échelle, rendements croissants, mise en commun de la recherche) mais aussi un pouvoir de marché qui fait monter les prix. Le contrôle a priori permet de garder les gains en écartant les risques.
- Document 1 : entre 2009 et 2023, l'Autorité de la concurrence a examiné **3 229 projets** de concentration ; **96,59 %** ont été autorisés sans condition, **3,35 %** (108 projets) autorisés sous conditions

et seulement **2** interdits (**0,06 %**). L'activité augmente : 1 271 projets en 7 ans (2009-2015) contre 1 958 en 8 ans (2016-2023), soit environ 180 projets par an puis environ 245 par an.
- Interprétation : les autorisations sous conditions (cession d'une partie des activités, engagements de comportement) montrent que le contrôle corrige les projets les plus risqués sans bloquer l'activité économique ; la menace d'un refus dissuade aussi en amont les projets les plus anticoncurrentiels.
- Connaissance : au niveau européen, la Commission a ainsi interdit en 2019 la fusion Siemens-Alstom, qui aurait créé un acteur dominant dans la signalisation ferroviaire et les trains à grande vitesse.

B. Les pratiques anticoncurrentielles sont sanctionnées de façon dissuasive.

- Idée : une entente (accord sur les prix, partage des marchés) ou un abus de position dominante (éviction des concurrents, ventes liées) reproduit les effets d'un monopole : prix plus élevés, quantités plus faibles, perte sèche de surplus.
- Document 2 : les amendes infligées par l'Autorité de la concurrence atteignent **1 785,7 millions d'euros** en 2020 (dont une sanction record de 1,1 milliard d'euros infligée à Apple, ses deux grossistes étant aussi sanctionnés) et **1 427,6 millions** en 2024, plus de 1 milliard aussi en 2014 (1 013,6) et 2015 (1 252,3). Ces montants montrent que la règle est appliquée et que tricher peut coûter très cher.
- Connaissances : la Commission a infligé près de 2,93 milliards d'euros au cartel des constructeurs de camions (2016), 2,42 milliards à Google pour avoir favorisé son comparateur de prix Google Shopping (2017), plus de 4 milliards pour Android (2018). Le programme de clémence (réduction d'amende pour l'entreprise qui dénonce l'entente) fragilise les cartels de l'intérieur.

C. La politique de la concurrence protège l'intégrité du marché unique.

- Idée : sans contrôle, les États pourraient subventionner leurs entreprises nationales et fausser la concurrence entre pays membres ; l'ouverture à la concurrence des industries de réseau a aussi fait baisser les prix (téléphonie mobile en France après l'arrivée de Free en 2012).
- Contrôle des aides d'État : la Commission a exigé en 2016 que l'Irlande récupère 13 milliards d'euros d'avantages fiscaux accordés à Apple, décision confirmée par la Cour de justice de l'UE en 2024.
- Document 3 : en avril 2024, la Commission ouvre une enquête sur les fabricants chinois d'éoliennes, soupçonnés de bénéficier de subventions qui faussent le marché en Europe ; leurs éoliennes sont vendues « à des prix jusqu'à 50 % inférieurs » à ceux des concurrents européens. L'UE étend donc sa vigilance aux distorsions venues de l'extérieur, déjà visées pour les véhicules électriques, le ferroviaire et les panneaux solaires.

Transition : la politique de la concurrence dispose donc d'instruments efficaces et effectivement utilisés. Pourtant, le pouvoir de marché de certaines firmes persiste, et ses objectifs sont de plus en plus contestés.

II. Des résultats inégaux et des objectifs discutés

A. Une efficacité limitée face aux géants du numérique.

- Document 4 : en janvier 2024, **81,9 %** des utilisateurs d'internet dans le monde choisissent Google comme moteur de recherche sur ordinateur. Sa part baisse de 5,6 points depuis janvier 2018 (87,5 %) et Bing progresse de 5,8 % à 10,5 % (près de deux fois plus), mais Google reste en situation de quasi-monopole malgré les amendes européennes répétées.
- Mécanismes : les **effets de réseau** (plus un service a d'utilisateurs, plus il accumule de données et devient performant), les **rendements croissants** et les coûts de changement créent des barrières à l'entrée très élevées ; le marché tend vers un « monopole de fait ».
- Limites des instruments : la sanction intervient a posteriori, au terme de procédures de plusieurs années (Google Shopping : décision en 2017, confirmée seulement en 2024) ; une amende, même élevée, reste parfois faible au regard des profits réalisés. D'où l'adoption du **règlement sur les marchés numériques** (DMA, 2022), qui impose des obligations ex ante aux grandes plateformes « contrôleurs d'accès » : l'UE reconnaît elle-même que la politique de la concurrence classique ne suffisait pas.

B. Un contrôle irrégulier et peut-être trop permissif.

- Document 2 : les amendes sont très irrégulières, de **167,6 millions** d'euros en 2023 à **1 785,7 millions** en 2020 (plus de 10 fois plus). Elles dépendent de quelques affaires exceptionnelles, ce qui rend la dissuasion moins prévisible.
- Document 1 : avec 2 interdictions sur 3 229 projets, on peut se demander si le contrôle ne laisse pas passer une concentration croissante de certains marchés. Le rachat de jeunes entreprises innovantes par des firmes dominantes (Facebook rachetant Instagram en 2012) échappe souvent au contrôle parce que leur chiffre d'affaires est faible : ces « acquisitions prédatrices » peuvent étouffer une concurrence future.
- Le lien entre concurrence et innovation n'est pas simple : selon Schumpeter, la perspective d'un monopole temporaire stimule l'innovation ; les travaux de Philippe Aghion montrent qu'une concurrence modérée stimule davantage l'innovation qu'une absence de concurrence ou qu'une concurrence trop vive (relation en « U inversé »).

C. Un conflit avec la politique industrielle et la souveraineté européenne.

- Document 4 : parmi les principaux moteurs de recherche, aucun n'est européen (quatre américains, un russe, un chinois). La politique de la concurrence, centrée sur le consommateur, n'a pas favorisé l'émergence de « champions européens » de taille mondiale.
- Le refus de Siemens-Alstom en 2019 a été critiqué en France et en Allemagne : il aurait empêché de constituer un groupe capable de rivaliser avec le chinois CRRC. Le rapport Draghi sur la compétitivité européenne (2024) recommande de mieux tenir compte de la taille nécessaire pour innover et rivaliser à l'échelle mondiale.
- Document 3 : la Chine est « déjà parvenue à dominer l'industrie des panneaux solaires » grâce à des « subventions massives » tout en fermant son propre marché. Pendant que l'UE encadre strictement les aides publiques de ses États membres, ses concurrents mènent des politiques industrielles offensives (subventions chinoises, aides américaines à l'industrie verte) : la concurrence « libre et non faussée » à l'intérieur du marché unique ne protège pas l'industrie européenne d'une concurrence internationale faussée. L'UE réagit (enquêtes antisubventions, assouplissement temporaire des règles sur les aides d'État), mais ce rééquilibrage montre que l'objectif de concurrence entre en tension avec d'autres objectifs.

> ⚠ **Piège.** Les documents 1 et 2 portent sur l'Autorité de la concurrence **française**, pas sur la Commission européenne. Ne les présente pas comme des chiffres de l'UE : explique que l'Autorité nationale applique aussi le droit européen de la concurrence, puis complète avec des exemples de décisions de la Commission tirés de tes connaissances.

Introduction rédigée

En 2024, l'Autorité de la concurrence a infligé plus de 1,4 milliard d'euros d'amendes pour pratiques anticoncurrentielles, tandis que Google conservait près de 82 % du marché mondial des moteurs de recherche sur ordinateur. Ce contraste résume l'ambivalence de la politique européenne de la concurrence. Celle-ci désigne l'ensemble des règles et des décisions par lesquelles la Commission européenne, sous le contrôle de la Cour de justice de l'Union, et les autorités nationales qui appliquent le droit européen veillent à ce que la concurrence ne soit pas faussée dans le marché unique : sanction des ententes et des abus de position dominante, contrôle des concentrations et contrôle des aides d'État. Ses objectifs sont de limiter le pouvoir de marché des entreprises, c'est-à-dire leur capacité à imposer des prix plus élevés que ceux qui résulteraient de la concurrence, afin de protéger le surplus des consommateurs, de stimuler l'innovation et de garantir l'égalité de traitement des entreprises dans le marché unique. Or la domination durable des géants du numérique et la concurrence d'États qui subventionnent massivement leurs entreprises interrogent l'efficacité de cette politique, et même la pertinence de ses priorités. La politique européenne de la concurrence parvient-elle à préserver une concurrence effective au profit des consommateurs et du marché unique, ou ses instruments et ses objectifs se révèlent-ils insuffisants face aux nouvelles formes de pouvoir de marché ? Nous montrerons d'abord que cette politique atteint en grande partie ses objectifs en encadrant le pouvoir de marché (I), avant de souligner que ses résultats restent inégaux et que ses objectifs sont aujourd'hui discutés (II).

Conclusion rédigée

La politique européenne de la concurrence atteint en grande partie ses objectifs : le contrôle des concentrations corrige les projets risqués sans freiner l'activité, les sanctions contre les ententes et les abus de position dominante sont fréquentes et parfois considérables, et le contrôle des aides publiques protège l'intégrité du marché unique, désormais aussi contre les subventions étrangères. Ses résultats restent cependant inégaux : les géants du numérique conservent un pouvoir de marché considérable, les sanctions sont irrégulières et tardives, et la priorité donnée au consommateur entre en tension avec l'objectif de compétitivité de l'industrie européenne face à la Chine et aux États-Unis. La politique de la concurrence atteint donc mieux ses objectifs sur les marchés traditionnels que sur les marchés numériques et dans la concurrence internationale. Le règlement sur les marchés numériques et les enquêtes antisubventions montrent qu'elle se transforme : reste à savoir si l'Union européenne parviendra à concilier concurrence et politique industrielle sans renoncer à la protection des consommateurs.

Épreuve composée — Première partie : Mobilisation des connaissances – À l'aide de deux arguments, vous présenterez les intérêts des tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale. *(4 pts)*

Une **table de mobilité** est un tableau à double entrée qui croise la position sociale d'individus (leur groupe socioprofessionnel, la PCS) avec celle de leur père ou, depuis peu, de leur mère. Elle mesure la **mobilité sociale intergénérationnelle**, c'est-à-dire le changement de position sociale d'une génération à l'autre. Elle présente deux intérêts principaux.

Premier argument : elle mesure l'ampleur de la mobilité et de la reproduction sociale, sous deux angles complémentaires. La diagonale de la table regroupe les individus qui occupent la même position sociale que leur parent : elle mesure l'**immobilité** (ou reproduction sociale), tandis que les cases hors diagonale mesurent la **mobilité observée**, qu'il est possible de qualifier d'ascendante, de descendante ou d'horizontale. La table peut être lue en **destinée** (que deviennent les enfants d'un groupe social donné ? par exemple, quelle part des enfants d'ouvriers devient cadre) ou en **recrutement** (d'où viennent les membres d'un groupe social ? par exemple, quelle part des cadres a un père ouvrier). Les tables montrent ainsi qu'en France une forte proportion des fils de cadres deviennent cadres alors que les fils d'ouvriers y accèdent beaucoup plus rarement : la reproduction sociale reste forte, même si la mobilité existe.

Second argument : elle permet de comparer et de distinguer les composantes de la mobilité. Les tables, réalisées par l'Insee à partir des enquêtes Formation et qualification professionnelle (FQP), autorisent des comparaisons dans le temps (d'une enquête à l'autre) et entre groupes (hommes et femmes, prise en compte de la mère et pas seulement du père). Elles permettent de distinguer la **mobilité structurelle**, imposée par l'évolution de la structure des emplois (forte hausse du nombre de cadres et baisse du nombre d'agriculteurs et d'ouvriers depuis les années 1950), de la mobilité qui ne s'explique pas par ce changement de structure. En calculant des **rapports des chances relatives** (odds ratios), on mesure aussi la **fluidité sociale**, c'est-à-dire l'égalité des chances d'accès aux positions indépendamment de l'évolution des emplois : on peut ainsi montrer que la mobilité observée a augmenté plus vite que la fluidité.

> 💡 **Astuce.** En mobilisation des connaissances, deux arguments bien séparés (un paragraphe chacun, une idée annoncée en tête) valent mieux que cinq idées juxtaposées. Définis toujours l'outil avant d'en présenter les intérêts.

Épreuve composée — Deuxième partie : Étude d'un document – Les principales difficultés de recrutement envisagées par les employeurs *(6 pts)*

1. Selon France Travail (enquête Besoins en main-d'œuvre 2025), parmi les établissements qui envisagent des difficultés d'embauche, **73,2 %** citaient la « pénurie de candidats » en 2015, contre **80,3 %** en 2025 (plusieurs réponses étaient possibles).

Calcul : $80{,}3 - 73{,}2 = \mathbf{+7{,}1}$ **points de pourcentage**. En taux de variation : $(80{,}3 - 73{,}2) \,/\, 73{,}2 \times 100 = 7{,}1 \,/\, 73{,}2 \times 100 \approx \mathbf{+9{,}7\ \%}$, soit une hausse d'environ 10 % de la part des employeurs concernés.

Entre 2015 et 2025, la pénurie de candidats est donc une difficulté de recrutement de plus en plus souvent anticipée. Cette hausse n'est cependant pas régulière : la part progresse jusqu'à **86,1 %** en 2022 (le maximum de la période), après un recul en 2019 (78,9 %) et en 2021 (77,0 %), puis redescend à 80,3 % en 2025, soit 5,8 points de moins qu'en 2022. Enfin, alors qu'elle était en 2015 moins citée que le « profil inadéquat des candidats » (81,7 %), elle est en 2025 la difficulté la plus citée (80,3 % contre 79,3 %).

> 💡 **Astuce.** Une différence entre deux pourcentages s'exprime en **points de pourcentage** (+7,1 points), pas en « % ». Si tu calcules aussi un taux de variation (+9,7 %), dis-le clairement. Sans calculatrice, un ordre de grandeur suffit : 7,1 sur un peu plus de 73, c'est un peu moins de 10 %.

2. Le **chômage structurel** est la part du chômage qui ne dépend pas de la conjoncture : il persiste même lorsque l'activité économique est soutenue, parce qu'il tient au fonctionnement du marché du travail. Le document montre précisément que des employeurs peinent à recruter alors qu'il existe des chômeurs : offres d'emploi non pourvues et chômage coexistent.

Première source : les problèmes d'appariement entre l'offre et la demande de travail. Les postes vacants et les demandeurs d'emploi ne se correspondent pas. L'inadéquation peut d'abord porter sur les **qualifications** : en 2025, **79,3 %** des établissements qui anticipent des difficultés d'embauche citent un « profil inadéquat des candidats » (manque d'expérience, de diplôme, de compétences). Les mutations de l'appareil productif (désindustrialisation, numérisation) détruisent des emplois dans certains métiers et en créent dans d'autres, qui exigent des compétences que les chômeurs n'ont pas. L'inadéquation peut aussi être **géographique** : **19,2 %** des établissements évoquent un problème d'accès au lieu de travail (transports) en 2025 ; les emplois disponibles ne se situent pas là où vivent les chômeurs, et le coût du logement ou des transports freine la mobilité. À cela s'ajoutent les **frictions** liées au temps de recherche d'un emploi et à l'information imparfaite sur les offres disponibles.

Seconde source : les effets de certaines institutions du marché du travail et les asymétries d'information. Selon l'analyse néoclassique, un **salaire minimum** fixé au-dessus de la productivité des salariés les moins qualifiés peut dissuader les employeurs de les embaucher, et des **règles de protection de l'emploi** trop strictes, en rendant les licenciements coûteux, peuvent rendre les entreprises prudentes à l'embauche ; ces effets restent débattus, car ces institutions protègent aussi les salariés et soutiennent la demande. Par ailleurs, les **asymétries d'information** conduisent les employeurs à verser un **salaire d'efficience**, supérieur au salaire d'équilibre, pour attirer et motiver les meilleurs candidats : l'offre de travail dépasse alors la demande à ce salaire, ce qui crée du chômage. Le document montre enfin que les conditions d'emploi pèsent sur l'appariement : en 2025, **34,7 %** des établissements citent la nature du poste proposé (horaires, pénibilité, salaire), et **23,6 %** le déficit d'image de l'entreprise ou du métier, ce qui peut détourner des candidats de certains emplois.

Épreuve composée — Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire – Vous montrerez que le revenu et le diplôme ne sont pas les seuls facteurs qui structurent et hiérarchisent l'espace social. *(10 pts)*

Introduction

L'espace social désigne l'ensemble des positions occupées par les individus et les groupes dans une société, positions qui les distinguent et les hiérarchisent. Pour Pierre Bourdieu, ces positions dépendent du volume et de la structure des capitaux possédés (économique, culturel, social). Le revenu (capital économique) et le diplôme (capital culturel certifié) en sont des dimensions essentielles : selon l'OCDE, « l'élévation du niveau de formation entraîne l'amélioration des débouchés sur le marché du travail et l'augmentation de la rémunération » (document 2). Pourtant, d'autres facteurs structurent et hiérarchisent la société française actuelle. Nous montrerons que le sexe, la composition du ménage et la position dans le cycle de vie, ainsi que la profession et les conditions d'emploi, contribuent eux aussi à différencier et à hiérarchiser les positions sociales.

Développement

Premier argument (A) : le sexe structure et hiérarchise l'espace social, à diplôme égal.

(E) Les femmes occupent en moyenne des positions moins favorables que les hommes, même lorsqu'elles sont aussi ou plus diplômées. Cela s'explique par la **ségrégation professionnelle** (les femmes sont concentrées dans des métiers moins rémunérés, comme ceux du soin ou du nettoyage), par le **temps partiel**, plus fréquent chez elles, par l'inégale répartition des tâches domestiques et parentales qui freine leur carrière, et par le **plafond de verre** qui limite leur accès aux postes de direction. L'OCDE souligne que « la rémunération varie toujours selon le sexe indépendamment de l'âge, du niveau de formation et de la filière dans tous les pays » (document 2).

(I) Selon l'Insee (document 1), dans le secteur privé en équivalent temps plein, la moitié des hommes gagnent moins de **2 275 euros** nets par mois, contre **2 069 euros** pour les femmes : le salaire médian masculin dépasse le salaire médian féminin d'environ 10 %. L'écart se creuse en haut de la hiérarchie : les 10 % d'hommes les mieux payés gagnent plus de **4 607 euros**, contre **3 875 euros** pour les femmes (environ 19 % de plus), et le seuil du 1 % le mieux payé est de **11 431 euros** pour les hommes contre **8 392 euros** pour les femmes (environ 36 % de plus). À l'inverse, en bas de l'échelle, l'écart n'est que de 52 euros (1 539 contre 1 487 euros), car le salaire minimum resserre les rémunérations. Ces écarts croissants vers le haut de la distribution illustrent le plafond de verre. Ces données sont mesurées en équivalent temps plein : elles sous-estiment donc l'écart réel, puisque le temps partiel concerne surtout les femmes.

Deuxième argument (A) : la composition du ménage et la position dans le cycle de vie différencient les conditions de vie et l'accès au patrimoine.

(E) Les niveaux de vie se calculent à l'échelle du ménage : à revenus individuels comparables, une personne seule ou une famille monoparentale dispose d'un niveau de vie plus faible qu'un couple, qui bénéficie de deux revenus potentiels et d'économies d'échelle (un seul logement). L'accès à la propriété, élément central du **patrimoine**, dépend aussi de l'âge : le patrimoine s'accumule au cours de la vie et se transmet par héritage. Or les inégalités de patrimoine sont bien plus fortes que les inégalités de revenu, et la propriété du logement distingue fortement les ménages (sécurité, possibilité de transmettre).

(I) Selon l'Insee (document 3), au 1er janvier 2020, en France métropolitaine, **74,6 %** des couples sans enfant sont propriétaires de leur résidence principale, contre seulement **37,9 %** des familles monoparentales, soit un écart de 36,7 points : les couples sans enfant sont près de deux fois plus souvent propriétaires. Les personnes seules (45,4 %) sont elles aussi nettement en dessous de la moyenne (57,6 %), et **60,2 %** des familles monoparentales sont locataires. Les couples sans enfant comptent beaucoup de ménages âgés, dont les enfants sont partis et qui ont eu le temps d'accumuler un patrimoine : l'âge et la configuration familiale hiérarchisent donc l'espace social, indépendamment du seul diplôme.

Troisième argument (A) : la profession, le statut d'emploi et les règles collectives du travail hiérarchisent aussi les positions.

(E) La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee classe les individus selon leur profession, leur statut (salarié ou indépendant), leur position hiérarchique et leur secteur : elle ne se réduit ni au revenu ni au diplôme. À diplôme égal, la rémunération et la position sociale dépendent du temps de travail, de la stabilité de l'emploi (CDI ou contrat précaire), du secteur et de la filière d'études, mais aussi des institutions qui encadrent le travail. Le lieu de résidence joue enfin un rôle : la ségrégation spatiale concentre les ménages favorisés dans certains quartiers et éloigne les autres des emplois et des meilleurs établissements scolaires.

(I) L'OCDE (document 2) indique que « le temps de travail est, au-delà du niveau de formation, un autre facteur déterminant de la rémunération » : les travailleurs à temps partiel « gagnent moins non seulement en valeur absolue, mais également en valeur relative ». Elle cite d'autres facteurs : l'offre et la demande de compétences, « la législation sur le salaire minimum et le droit du travail », « la puissance des syndicats, le champ d'application des conventions collectives et la qualité des conditions de travail ». L'avantage salarial lié

au diplôme « peut toutefois varier selon l'âge, la filière et le domaine d'études » : deux diplômés de même niveau n'occupent donc pas nécessairement la même position.

Conclusion

Le revenu et le diplôme structurent fortement l'espace social, mais ils ne suffisent pas à rendre compte de sa hiérarchie. Le sexe, la composition du ménage et l'âge, la profession, les conditions d'emploi et le lieu de résidence se combinent à eux pour différencier et hiérarchiser les positions sociales. C'est pourquoi les sociologues étudient aujourd'hui la société française de façon multidimensionnelle, en croisant ces différents facteurs plutôt qu'en s'appuyant sur un critère unique.

> ⚠ **Piège.** Le sujet ne demande pas de montrer que revenu et diplôme comptent : il demande de montrer qu'**autre chose** compte aussi. Chaque paragraphe AEI doit donc porter sur un autre facteur (sexe, ménage, âge, profession, territoire), et chacun des trois documents doit être exploité avec des données précises.

Conseils pour le jour J

Le choix entre dissertation et épreuve composée se fait dans les dix premières minutes. La dissertation sur la politique européenne de la concurrence demande des exemples précis de décisions (Google, Siemens-Alstom, aides d'État) et une vraie discussion : si tu n'as que la liste des instruments en tête, l'épreuve composée est plus sûre. Dans tous les cas, le « dans quelle mesure » impose un bilan nuancé, avec des réussites et des limites.

Dans l'épreuve composée, ne sacrifie pas la troisième partie (10 points, la moitié de la note) : garde au moins 1 h 45 pour elle. En deuxième partie, la calculatrice est interdite : pose les calculs simples (écart en points, ordre de grandeur du taux de variation) et lis les données exactement, avec l'année, l'unité et le champ (« parmi les établissements qui envisagent des difficultés d'embauche »).

Pour la troisième partie, cite chaque document avec un chiffre précis et interprète-le (« près de deux fois plus », « environ 10 % de plus »). Le document 1 donne des salaires en équivalent temps plein : dis que l'écart réel entre hommes et femmes est plus grand, c'est une remarque qui montre ta maîtrise des données.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).